



NOUVEAU PLAN POUR RÉDUIRE LES DÉCHETS



T'en penses quoi?



gatineau.ca/RÉDUIRE



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029 DE LA VILLE DE GATINEAU

RAPPORT DE CONSULTATION

PRÉSENTÉ À :
La Ville de Gatineau

5 juillet 2022

Crédits

Analyse et rédaction

[Marianik Gagnon](#) / Conseillère principale et coordonnatrice, participation publique

[Josselyn Guillarmou](#) / Analyste rédacteur

[Benjamin LeCouffe](#) / Agent de projet

[Olivier Roy-Rivard](#) / Agent de projet

Illustration

[Salomé Blain](#) / Designer web et graphique

Équipe de projet Ville de Gatineau

[Chloé Gourde-Bureau](#) / Chargée de projets PGMR - secteur ICI. Service de l'environnement

[Annie-France Major](#) / Coordonnatrice PGMR. Service de l'environnement

[Vincent Paquette](#) / Coordonnateur - Politique environnementale. Service de l'environnement

[Pascal Thivierge](#) / Chargé de projets en participation publique. Section de la planification stratégique

À propos de l'INM

L'INM est une organisation indépendante et non partisane qui a pour ambition d'accroître la participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique.

L'action de l'INM a pour effet d'encourager la participation citoyenne et de contribuer au développement des compétences civiques, au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

L'équipe de l'INM est animée par la conviction que la participation citoyenne renforce la démocratie.

Pour nous joindre

5605, avenue de Gaspé, bur. 404
Montréal (Québec) H2T 2A4

Téléphone : 1 877 934-5999

Télécopieur : 514 934-6330

Courriel : inm@inm.qc.ca

www.inm.qc.ca

Faits saillants

Les **Plans de gestion des matières résiduelles** (PGMR) sont des outils de planification régionale encadrés par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

Le 31 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 proposé par le **Service de l'environnement**;

Afin d'en bonifier le contenu, une démarche consultative a été menée par le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau en collaboration avec la Section de la planification stratégique. L'INM a accompagné la Ville pour réaliser et animer **différentes activités de consultation** auprès des citoyennes et citoyens, des organismes, des industries, des commerces et des institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), ainsi qu'une rencontre de consultation auprès des membres des comités et commissions de la Ville. L'INM a produit les comptes rendus des rencontres publiques et a analysé les commentaires reçus en ligne sur la plateforme interactive en ligne de la Ville de Gatineau. Ce rapport présente les résultats de cette démarche de consultation.

Concernant les données recueillies

Pour la cueillette de données, la Ville a mis en place une **plateforme interactive en ligne**. Celle-ci visait à la fois à informer les citoyennes et citoyens et à récolter les données intéressantes pour le projet de PGMR. Quatre outils de consultation étaient disponibles sur la plateforme: un questionnaire, une boîte à idées, un espace questions et réponses ainsi qu'un formulaire de dépôt de mémoire.

Au total, plus de **2 400 visites** ont été enregistrées sur la plateforme. 1 100 visiteurs se sont engagés et ont contribué à l'un ou l'autre des outils de consultation disponibles. Le questionnaire disponible a obtenu **940 réponses**.

Concernant le **volet résidentiel** :

- Les incitatifs tarifaires reçoivent l'appui de la majorité des répondants. 70 % des répondants sont en faveur d'une hausse du tarif du sac, allant de 1 \$ à plus de 5 \$ par sac. De plus, 87 % des répondants croient que les multilogements devraient être limités dans la quantité de déchets qu'ils génèrent, en fonction du nombre d'appartements ou de condos dans l'immeuble. Concernant la gestion des encombrants, 64 % des répondants sont en accord à ce que les encombrants soient collectés au besoin, sur inscription (via une application ou un appel au 3-1-1) plutôt qu'à des dates fixes comme c'est le cas actuellement. La proposition ayant reçu le plus

d'appui (60 %) est une collecte d'encombrants gratuite pour un certain nombre de collectes ou d'encombrants, puis tarifée pour les collectes excédentaires

Concernant le **volet ICI** :

- Une très forte majorité des répondants (94 %) appuient l'offre d'un service municipal de collecte de matières compostables et recyclables aux entreprises et 97 % des répondants sont d'accord à ce que la Ville oblige les entreprises à avoir une collecte des matières recyclables et compostables. 90 % des répondants sont en accord à ce que la Ville oblige les entreprises à acheminer leurs résidus de construction (bois, métal, gypse, etc.) vers un centre de tri de matériaux de construction.

La section commentaires et remarques de la plateforme gatineauzerodechet.ca a recueilli près de **300 commentaires** de citoyennes et citoyens de Gatineau;

- De nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens ont mentionné vouloir que la ville conscientise les commerces et les entreprises aux enjeux du **suremballage** et à la **réduction des déchets à la source**;
- La question de l'usage et de la collecte du **styromousse** ne fait pas consensus chez les personnes ayant donné leur avis. Certaines personnes aimeraient bannir complètement l'usage du styromousse alors que d'autres voudraient une facilitation de la collecte;
- **44,5 %** des répondantes et répondants ont mentionné le styromousse à la question « La Ville de Gatineau devrait-elle bannir un autre type de matière selon vous? Si oui, lequel? »;
- De nombreuses personnes aimeraient voir l'implantation d'un programme qui incite les gens à se procurer et utiliser des **couches** et des **produits hygiéniques lavables et réutilisables**.

Plus d'une trentaine de citoyennes et de citoyens étaient présents pour poser leurs questions à la **séance d'information du 27 avril**.

Lors des audiences publiques du **25 et du 26 mai**, six mémoires parmi les quinze mémoires reçus par la Ville ont été présentés par leurs auteurs.

À l'atelier en ligne **du 16 juin**, 38 membres des comités et des commissions ont pris part à une consultation en ligne. Les objectifs de l'atelier étaient de:

- sensibiliser les participantes et participants aux enjeux entourant la gestion des matières résiduelles à la Ville de Gatineau;
- susciter une discussion sur les orientations possibles pour la gestion des matières résiduelles à Gatineau, les phases de réalisation et les pistes de solutions;
- faire ressortir les valeurs, les préoccupations et les attentes des membres des comités et commissions face au PGMR;
- discuter de la place des membres des comités et commissions dans la réalisation du PGMR et sa mise en œuvre.

Table des matières

Crédits	2
À propos de l'INM	2
Pour nous joindre	2
Faits saillants	3
Concernant les données recueillies	3
DÉMARCHE CONSULTATIVE SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029	7
Contexte de la démarche	7
Objectifs poursuivis	7
Mandat de l'INM	8
Campagne de communication	8
Étapes de la démarche consultative	9
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	10
Plateforme interactive en ligne	10
Réponses au questionnaire	11
Profil des personnes répondantes	11
Réponses obtenues pour le volet résidentiel	11
Réponses obtenues pour le volet ICI	12
Réponses à la boîte à idées	14
Volet réduction à la source et réemploi	15
Volet industries, commerces et institutions (ICI)	15
Volet municipal	16
Volet résidentiel	16
Volet infrastructures et installations	17
Présence sur les médias sociaux	18
Audience publique virtuelle	19
Séance d'information (27 avril)	19
Mémoires	20
Assemblée publique virtuelle auprès des citoyens ainsi que des organismes communautaires et en environnement (25 mai)	21
Assemblée publique virtuelle pour les industries, les commerces, les institutions et l'industrie de la construction (26 mai)	25
Atelier en ligne du 16 juin 2022	30
Thématique 1 : Accès aux programmes de collecte	31

Thématique 2 : Industries, commerces et institutions	33
Thématique 3 : Adhésion et inclusion	36
Conclusion	39
Annexe 1:	40
questions et commentaires séance d'information du 27 avril	40



DÉMARCHE CONSULTATIVE SUR LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2029

Contexte de la démarche

Les Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sont des outils de planification régionale encadrés par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

En 2016, la Ville de Gatineau adoptait son second PGMR pour la période 2016-2020. Un bilan de ce PGMR a été déposé au conseil municipal en février 2021, tandis que de janvier à octobre 2021, le Service de l'environnement a présenté ce bilan aux parties prenantes et discuté avec ces dernières des enjeux du prochain PGMR et d'initiatives inspirantes en gestion des matières résiduelles. À la suite de ces démarches, le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau a proposé à la commission sur le développement du territoire, l'habitation et l'environnement ainsi qu'au conseil municipal une vision, des orientations et des objectifs pour le PGMR 2023-2029.

Le 31 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a adopté le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029 proposé par le Service de l'environnement.

Afin d'en bonifier le contenu, une démarche consultative a été menée par le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau en collaboration avec la Section de la planification stratégique et l'INM en appui pour réaliser et animer différentes activités de consultation auprès des citoyennes et citoyens, des organismes, des industries, des commerces et des institutions (ICI) et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD), ainsi qu'un atelier en ligne auprès des membres des comités et commissions de la Ville.

Objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette démarche étaient les suivants :

- Informer les citoyennes et les citoyens de Gatineau, de même que les représentantes et représentants des secteurs ICI et CRD du projet de PGMR 2023-2029;
- Sensibiliser les parties prenantes à l'importance et aux implications d'une bonne gestion des matières résiduelles;

- Valider et bonifier le projet de PGMR;
- Susciter une adhésion au PGMR et la mobilisation des acteurs concernés;
- Favoriser la collaboration entre les parties prenantes.

Mandat de l'INM

L'INM a reçu le mandat d'accompagner la Ville de Gatineau en réalisant les activités suivantes:

- 1) Élaboration d'un plan de consultation et des outils/techniques d'animation;
- 2) Préparation et animation d'une audience publique comprenant une séance d'information virtuelle et deux assemblées publiques, l'une auprès des citoyennes, citoyens et des organismes et l'autre auprès des représentantes et des représentants des ICI et CRD;
- 3) Production de compte-rendu des échanges lors des rencontres;
- 4) Analyse des réponses et des commentaires reçus sur la plateforme en ligne;
- 5) Production d'un rapport de consultation devant être rendu public.

Campagne de communication

Une campagne de communication d'envergure a été lancée par la Ville de Gatineau dès le mois d'avril 2022 afin d'informer la population du processus de révision du PGMR et susciter la participation aux activités de la démarche consultative.

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement, un avis public a été émis 45 jours avant la tenue des assemblées publiques, soit le 11 avril 2022. Le projet de PGMR (sommaire et document intégral) a également été rendu disponible à partir de cette date, à la fois en version électronique sur le site web gatineau.ca et en version papier dans les cinq centres de services et 11 bibliothèques municipales.

Une page web a été créée sur le site web municipal afin de relayer toutes les informations pertinentes à la révision du PGMR. Une campagne publicitaire a également été menée dans les journaux locaux, les stations radio et les médias sociaux.

Étapes de la démarche consultative

La démarche consultative s'est déroulée en trois grandes étapes :

- 1) La plateforme interactive en ligne;
- 2) L'audience publique comprenant une séance d'information et deux assemblées publiques de consultation;
- 3) L'atelier en ligne auprès des membres des comités et des commissions de la Ville.

La prochaine section détaille ces grandes étapes et les données obtenues.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Plateforme interactive en ligne

Via sa plateforme en ligne gatineauzerodechet.ca, la Ville de Gatineau a permis à ses citoyennes et citoyens de s'exprimer sur les 30 actions prévues dans son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ainsi que de proposer de nouvelles idées à intégrer. Du 27 avril au 1er juin 2022, les citoyennes et citoyens de Gatineau ont pu partager leur opinion concernant les actions prévues dans le projet de PGMR 2023-2029.



La plateforme interactive comportait deux pages web : la première page web, à visée informative, comportait divers liens et documents de consultation. La deuxième proposait quatre outils de consultation :

- Un questionnaire;
- Une boîte à idées;
- Un espace questions et réponses;
- Un formulaire de dépôt de mémoire.

Au total, la plateforme de consultation numérique a obtenu plus de 2 400 visites. 1 100 visiteurs se sont engagés via la plateforme et ont contribué à l'un ou l'autre des outils de consultation disponibles. Le taux d'engagement de près de 60 % est considéré élevé selon les statistiques de la plateforme.

Réponses au questionnaire

Le questionnaire disponible sur la plateforme numérique comportait 27 questions sur la gestion des matières résiduelles, sept questions d'ordre sociodémographique et une question ouverte.

Profil des personnes répondantes

- La forte majorité des personnes répondantes (98 %) ont répondu à titre de citoyennes et de citoyens de Gatineau;
- Certaines personnes ayant répondu l'ont fait à titre de personnel ou de propriétaire d'ICI, de représentantes et représentants d'OBNL, etc.;
- Les personnes ayant répondu habitent en majorité les secteurs Gatineau (40 %), Hull (27 %) et Aylmer (25 %);
- Les répondants sont pour la plupart âgés de 25 à 34 ans (30 %) et 35 à 44 ans (30 %);
- Le genre féminin (72 %) est surreprésenté parmi les répondants;
- Les petits ménages composés de deux personnes (33 %) ou trois personnes (21 %) sont les plus représentés. Les familles de cinq personnes ou plus comptent pour seulement 10 % des répondants;
- Les répondants ont pour la plupart complété des études universitaires (66 %) et travaillent à temps plein (70 %). Le revenu familial de la moitié des répondants est de 100 000 \$ ou plus.

Réponses obtenues pour le volet résidentiel

À la question « Quel coût vous semble raisonnable pour un **sac de surplus** d'ordures ménagères, en considérant que celui-ci doit couvrir les frais de production du sac, de la collecte et de l'enfouissement ? », 19 % des personnes répondantes sont en faveur d'un statu quo avec le maintien du tarif de 0,50 \$ par sac, alors que 70 % sont en faveur d'une hausse du tarif du sac, allant de 1 \$ à plus de 5 \$ par sac;

87 % des personnes ayant répondu croient que les **multilogements** devraient être limités dans la quantité de déchets qu'ils génèrent, en fonction du nombre d'appartements ou de condos dans l'immeuble.

Concernant la participation aux **collectes de matières recyclables et compostables** dans les multilogements, les personnes qui ont répondu croient que la Ville devrait mettre en place les mesures suivantes :

- Mettre à l'amende les propriétaires refusant de fournir à leurs locataires des bacs bleus et bruns (62 %);
- Accompagner les propriétaires et les promoteurs de multilogements pour améliorer les installations (51 %);

- Limiter la quantité de déchets permise et tarifier les surplus (47 %).

La création d'un programme de subvention pour l'achat de **produits d'hygiène lavables** (59 %) et la diffusion d'information sur des trucs pour réduire et réemployer (50 %) sont les mesures qui inciteraient le plus les répondants à réduire à la source et mieux trier leurs matières résiduelles à la maison.

Pour moins jeter de **vêtements** à la poubelle, les personnes répondantes identifient les mesures suivantes :

- Avoir accès à une boîte de dons ou un centre de dons près de chez eux (66 %);
- Mettre en place une collecte de vêtements usagés en bordure de rue (ex. une fois par année, 55 %);
- Être mieux informé des façons de se départir de vêtements, de jouets, etc. (52 %).

Parmi les personnes répondantes, 64 % sont en accord à ce que les **encombrants** soient collectés au besoin, sur inscription (via une application ou un appel au 3-1-1) plutôt qu'à des dates fixes comme c'est le cas actuellement. La proposition ayant reçu le plus d'appui (60 %) est une collecte d'encombrants gratuite pour un certain nombre de collectes ou d'encombrants, puis tarifée pour les collectes excédentaires.

Les personnes répondantes croient que la Ville devrait installer des **bacs pour les matières compostables** dans toutes les aires publiques extérieures (55 %) ou encore certaines aires publiques (37 %). Seulement 6 % des personnes sont en défaveur de cette proposition.

Une majorité de personnes aimeraient que certains bâtiments municipaux deviennent des **points de dépôt** pour les piles (86 %), les petits produits électroniques (81 %) et le styromousse (62 %).

Réponses obtenues pour le volet ICI

Les personnes ayant répondu croient que la Ville devrait d'abord prioriser l'encadrement des plastiques à usage, suivi du gaspillage alimentaire, puis des textiles. Parmi les autres matières à réglementer, les répondants suggèrent la styromousse et le suremballage.

Au total, 87% des répondantes et répondants sont en faveur à ce que la Ville de Gatineau réglemente les **plastiques à usage unique** sur tout son territoire, en dépit des annonces du gouvernement fédéral concernant de futurs bannissements.

Selon les résultats, les contenants de plastique non recyclables (33 %) et les sacs de plastique (25 %) sont les **articles à usage unique** les plus difficiles à éliminer des habitudes de consommation des répondants. 42 % des personnes répondantes disent ne pas consommer d'articles à usage unique.

Une très forte majorité des répondantes et des répondants (94 %) appuient l'offre d'un **service municipal de collecte** de matières compostables et recyclables aux entreprises et 97 % sont d'accord à ce que la Ville oblige les entreprises à avoir une collecte des matières recyclables et compostables.

Selon les réponses obtenues, les mesures les plus susceptibles d'aider les **entreprises** à mieux gérer leurs **matières résiduelles** sont la fourniture des contenants extérieurs (82 %) et intérieurs (65 %) et la présence d'inspecteurs de la Ville pour s'assurer de la conformité réglementaire après le déploiement (72 %).

Au total, 90 % des répondantes et répondants sont en accord à ce que la Ville oblige les entreprises à acheminer leurs **résidus de construction** (bois, métal, gypse, etc.) vers un centre de tri de matériaux de construction.

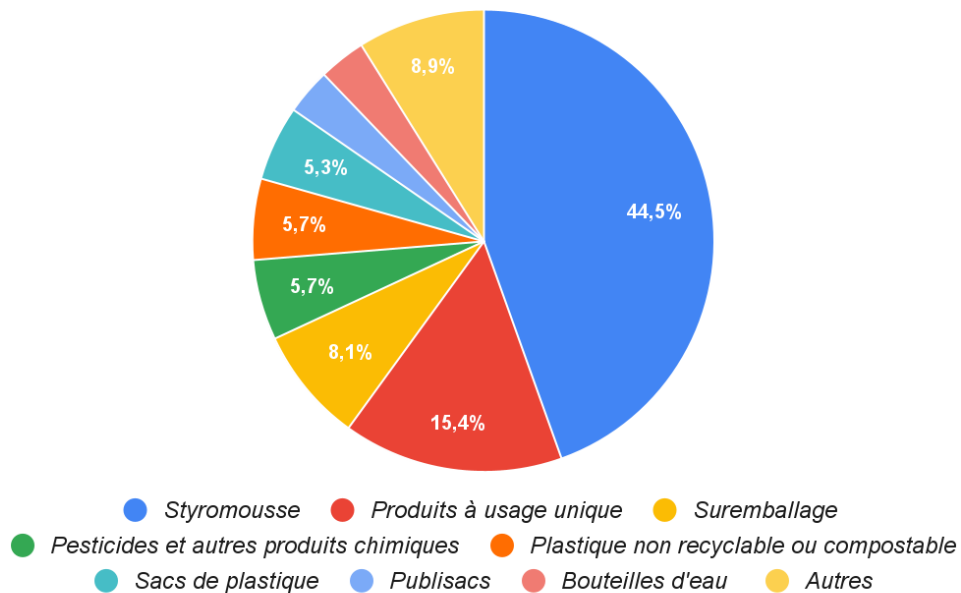
Recycler et composter sont les **gestes privilégiés** par les propriétaires et employés d'ICI à contribuer à la transition vers l'économie circulaire (42 %).

Parmi les personnes répondantes, plusieurs:

- considèrent qu'il est important, voire très important que la Ville de Gatineau fasse preuve d'**exemplarité** en gestion des matières résiduelles et soit ainsi un modèle à suivre auprès des industries, commerces et institutions sur son territoire (93 %);
- croient qu'il est important (33 %) ou très important (58 %) que la Ville de Gatineau rende facilement accessible les **résultats et statistiques** des actions réalisées en gestion des matières résiduelles;
- appuient la vision du PGMR 2023-2029 visant à faire cheminer Gatineau vers une ville **zéro déchet** d'ici 2050 (88 %);
- se disent très fières ou plutôt fières de résider dans la grande ville québécoise générant le moins de **déchets par habitant** (89 %);
- considèrent qu'une bonne gestion des matières résiduelles est importante, voire très importante dans la lutte aux **changements climatiques** (95 %).

À la question « La Ville de Gatineau devrait-elle bannir un autre type de matière selon vous? Si oui, lequel? », **44,5 %** des répondantes et répondants ont mentionné que la Ville devrait bannir le styromousse. **15,4 %** des répondantes et répondants ont également indiqué vouloir que la Ville interdise les produits à usages uniques et **8,1 %** ont indiqué vouloir que la Ville bannisse le suremballage.

Matières à bannir par la Ville



Réponses à la boîte à idées

Les commentaires et remarques obtenus via la boîte à idées ont été classés en fonction des catégories suivantes:

1. Volet réduction à la source et réemploi
2. Volet industries, commerces et institutions (ICI)
3. Volet municipal
4. Volet résidentiel
5. Volet infrastructures et installations

Dans la présentation des résultats, le chiffre entre parenthèses souligne le nombre de fois où le commentaire a été mentionné ou le nombre de mentions « J'aime » sur la plateforme.

1. Volet réduction à la source et réemploi

Concernant le volet réduction à la source et réemploi, les citoyennes et citoyens ont proposé les idées suivantes:

- Former les citoyennes et citoyens de Gatineau, autant les jeunes que les moins jeunes, aux bonnes pratiques en matière de recyclage et de consommation responsables (11);
- Offrir de la publicité pour les initiatives zéro déchet (8);
- Soutenir des initiatives locales d'économie circulaire telles que des *repair* cafés ou fab lab (7);
- Encourager le développement d'entreprises œuvrant dans la récupération, la collecte ou le recyclage des matières textiles, des appareils électroniques et autres (6);
- Favoriser la création d'organisations locales pour le ramassage de déchets (5);
- Créer davantage de points de dons pour les vêtements, jouets, meubles et autres objets et s'assurer que ceux-ci soient vidés régulièrement (4);
- Promouvoir les ustensiles réutilisables pour les commerces de restauration rapide lors de consommation sur place (2);
- Offrir des webinaires ou sessions en ligne pour aider à réduire le gaspillage alimentaire (1).

Sur la question du **styromousse**, certaines personnes aimeraient bannir complètement l'usage du styromousse. D'autres personnes proposent de faciliter la collecte de celui-ci en permettant la collecte à domicile.



2. Volet industries, commerces et institutions (ICI)

Au sujet des industries, des commerces et des institutions (ICI), les résidentes et résidents de Gatineau aimeraient que la Ville puisse:

- Conscientiser les commerces et entreprises aux enjeux du suremballage et encourager ces derniers à la réduction des déchets à la source (28);
- Faire en sorte que les commerces et restaurants se dotent d'un système de compostage et de recyclage (11);
- Réduire ou interdire le plastique à usage unique dans les restaurants et les commerces (10);
- Inciter les entreprises, les commerces et les restaurants à utiliser des emballages biodégradables ou compostables (6);
- Mettre en place davantage de points de dépôt en magasin pour les petits objets électroniques, le matériel informatique et les piles (4);
- Inciter les entreprises à ajouter une cote de durabilité sur leurs produits (1).

3. Volet municipal

Concernant le volet municipal, les citoyennes et citoyens ont mentionné que la municipalité devrait:

- Munir tous les bâtiments municipaux et publics (écoles, garderies, hôpitaux, etc.) de bacs de compost et de recyclage (12);
- Mettre davantage de poubelles, de bacs de compost, de poubelles excréments d'animaux et de fontaines d'eau dans les parcs et autres lieux publics (12);
- Veiller au respect de bonnes pratiques en matière de recyclage et de compostage auprès des entreprises et institutions sur le territoire de la Ville (6);
- Assurer une traçabilité des déchets collectés afin de veiller au respect des bonnes normes et pratiques par les entreprises de collecte (5);
- Continuer à bonifier l'application DTRITUS pour les téléphones intelligents (4);
- Mettre en place une incitation pour l'achat de litière ou de sacs biodégradables pour les animaux de compagnie (3);
- Assurer un rôle de leadership, notamment en achetant uniquement des fournitures de bureau recyclées ou écologiques (1);
- Mettre en place un système de compostage pour les excréments d'animaux domestiques comme le fait Ottawa (1).



Collecte au besoin ?

4. Volet résidentiel

En ce qui concerne le volet résidentiel, les Gatinoises et Gatinois questionnés ont indiqué que la Ville devrait:

- Mettre en place un programme pour inciter les gens à se procurer et utiliser des couches et des produits hygiéniques lavables et réutilisables (15);
- Encourager les résidentes et résidents de Gatineau à adopter de bonnes pratiques en matière de compostage et de recyclage (15);
- Redonner le compost aux citoyens (10);
- Obliger les propriétaires d'immeubles à logements et de résidences pour personnes âgées à mettre en place des bacs de recyclage et de compost et assurer un suivi (10);
- Distribuer le publisac seulement aux citoyens et citoyennes qui en font la demande (7);
- Offrir un service de ramassage des déchets plus flexible (5);
- Appliquer une consigne sur certains contenants en verre ou mettre en place des points de dépôt pour le verre afin d'augmenter le taux de récupération et éviter la contamination avec les autres matières recyclables (5);
- Offrir des biodigesteurs et davantage de sacs bruns aux citoyens et citoyennes qui en font la demande (5);

- Renforcer le système utilisateur-payeur afin de faire payer ceux qui produisent le plus de déchets (4);
- Adapter la collecte de déchets aux familles plus nombreuses en offrant plus de points de vente pour les sacs de surplus admissibles, par exemple avec des points de collecte dans les centres sportifs ou les bibliothèques (4);
- Offrir un service de collecte et de déchiquetage de branches pour les résidents et résidentes (3);
- Imposer une limite de déchets aux locataires de multi-logements (2);
- Bannir les chutes à déchets pour les immeubles à logements et les condos (2);
- Avoir des bacs bruns plus grands pour permettre aux résidentes et résidents d'y déposer les feuilles mortes et les branches (2);
- Offrir un service de nettoyage et un point de réparation des bacs brun, bleu et gris (4);
- Prendre exemple sur d'autres villes qui pèsent la quantité de déchets produite par les citoyennes et citoyens comme c'est le cas à Tokyo ou San Francisco (2);
- Offrir gratuitement aux résidentes et résidents des systèmes de verrou afin d'éviter que les animaux ne viennent s'alimenter dans les poubelles (1).

Sur le sujet des **encombrants** et des **résidus de construction**, plusieurs citoyennes et citoyens ont demandé une amélioration et une simplification du service de collecte.

La question des **sacs d'ordures** ne fait pas consensus. Certaines personnes résidentes estiment que les sacs de surplus admissibles ne sont pas assez coûteux, alors que d'autres personnes considèrent que le système actuel ne prend pas en compte les familles plus nombreuses et qui produisent plus de déchets.



5. Volet infrastructures et installations

Concernant les écocentres, les demandes des citoyennes et des citoyens envers la Ville étaient les suivantes:

- Continuer de bonifier le réseau des écocentres et les heures d'ouverture de ceux-ci afin de réduire les temps d'attente (20);
- Permettre aux citoyennes et citoyens de Gatineau de pouvoir acheter les matériaux de construction usagés ou autres objets usagés qui sont apportés aux écocentres (9);
- Créer des écocentres occasionnels ou mobiles quelques fois par année (2).



Je suis vraiment fière de voir que ma ville prenne des actions concrètes pour la crise climatique!



- Citoyenne ayant laissé un commentaire sur le plateforme en ligne

Présence sur les médias sociaux

Une publication partagée par la Ville de Gatineau et sponsorisée sur Facebook a permis d'encourager la participation des citoyennes, citoyens et autres parties prenantes aux activités de consultation prévues. Cette publication a reçu de nombreuses réactions et il est pertinent de relever certains faits saillants. Au total, la publication a touché 74 000 personnes et suscité 14 000 interactions, dont plusieurs réactions, commentaires, partages ou clics.

Les actions 5, 15, 18, 23 et 25 ont été illustrées dans la publication Facebook et la majorité des commentaires reçus étaient favorables aux actions.



873

284 commentaires 180 partages

D'autres idées ont également été partagées sous les commentaires de la publication. Les principales idées partagées sont les suivantes :

Idées par thème	Récurrance	Appuis
Actions visant les ICI <ul style="list-style-type: none"> - Compost dans les garderies / résidences - Recyclage dans le quartier industriel - Collectes de recyclage / compost aux entreprises par la Ville 	14	75
Subvention pour les couches lavables / produits féminins	1	51
Bannir les Publisacs (ou offrir seulement à la demande)	3	11
Accès express (peu d'articles) en écocentre	1	22
Collecte de styromousse distincte	5	3

RÉCURRENCE = Nombre de commentaires sur ce thème

APPUIS = Nombre de « j'aime/j'adore » sur le(s) commentaire(s)

Audience publique virtuelle

Le second volet de la démarche consultative consistait en une audience publique virtuelle. La première partie de l'audience publique était une séance d'information présentant le projet de PGMR 2023-2029. La seconde partie de l'audience publique était quant à elle formée d'assemblées publiques de consultation permettant aux citoyennes, citoyens et organismes ayant déposé un mémoire de venir le présenter et aux personnes participantes d'exprimer leur opinion. La section suivante présente un compte rendu de cette audience publique virtuelle.

Séance d'information (27 avril)

Lors de la séance d'information du 27 avril, 31 citoyennes et citoyens de Gatineau étaient présents sur la plateforme virtuelle. Suite à la présentation du projet Plan de gestion des matières résiduelles, les Gatinoises et Gatinois étaient invités à soumettre leurs questions.

Parmi les questions des participantes et participants, plusieurs abordaient les questions des ICI, des multilogements ainsi que la réduction des déchets à la source. L'ensemble des questions et commentaires destinés aux personnes responsables de la Ville se retrouvent dans [l'annexe 1](#).

Mémoires

Au total, 15 mémoires ont été soumis à la Ville de Gatineau dans le cadre de la révision du PGMR. Le tableau ci-dessous résume les mémoires reçus. Les documents complets sont disponibles aux liens web indiqués.

Nom de l'organisme ou du citoyen & Lien web	Thème abordé	Présentation orale en assemblée publique
1. 3R Québec	Services offerts dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire	Oui
2. Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement	Encadrement des circulaires	Non
3. Centre alimentaire d'Aylmer	Service municipal de collecte de matières résiduelles offert aux organismes communautaires	Non
4. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	Optimisation de la participation dans les multilogements, économie circulaire, gestion des résidus de construction, rénovation et démolition	Oui
5. Enviro Éduc-Action	Information, sensibilisation et éducation à la GMR auprès des citoyens et dans les écoles, GMR événementielle (incluant communautaire)	Oui
6. Équiterre	Encadrement des circulaires et réduction à la source	Non
7. Grands Frères et Grandes Sœurs de l'Outaouais	Contribution des OBNL au développement durable, récupération des dons et textiles	Non
8. Caroline Langis	Encadrement des circulaires	Oui
9. Catherine Hallé	Recyclage des textiles, plastique à usage unique et traçabilité des matières	Oui

10. Marguerite Dumouchel	Service municipal de collecte de matières résiduelles dans les multilogements	Non
11. Roxane Laneuville	Encadrement des circulaires	Non
12. Charles Montpetit	Encadrement des circulaires et réduction à la source	Non
13. Paul G. Chénard	Économie circulaire, gestion des résidus de construction, rénovation et démolition et résidus domestiques dangereux	Oui
14. IC1 Zero Waste System	Technologies GMR	Non
15. RAVEN (Respecting Aboriginal Values and Environmental Needs)	Encadrement des circulaires	Non

Assemblée publique virtuelle auprès des citoyens ainsi que des organismes communautaires et en environnement (25 mai)

1. Organisme Enviro Éduc-Action

Le premier organisme invité à présenter son mémoire était l'organisme **Enviro Éduc-Action**, organisme à but non lucratif basé à Gatineau et desservant la région de l'Outaouais. L'organisme a relevé que la Ville devrait:

- Mettre l'emphase sur la communication du rôle de la Ville et du travail accompli, notamment en s'inspirant de la publication sur le compost et ses effets à Gatineau;
- Adopter une approche de marketing social visant à aider les gens à changer leurs comportements;
- Aider les écoles à aller plus loin, notamment en organisant des foires de récupération de livres et d'objets usagés;
- Épauler les écoles dans la formation au compostage;
- Aider les festivals et événements de la Ville dans l'objectif de réduction des déchets.

Période de questions

- Question de la Ville: Quel type de collaboration aimeriez-vous que la Ville mette en place avec les OBNL du milieu, notamment les OBNL qui œuvrent dans l'éducation à la gestion des matières résiduelles?
 - Réponse: Maintenir un lien entre les OBNL et la Ville lorsque vient le temps de développer de nouveaux outils ou même un plan de communication. Il est aussi important aussi d'inviter les organismes dans les formations reçues par la Ville.
-
- Question de la Ville: Avez-vous des exemples de mesures d'économie circulaire et de réduction à la source qui sont applicables dans le milieu scolaire?
 - Réponse: Certains types de matériel utilisés dans les écoles pourraient servir ailleurs dans le milieu, notamment les meubles ou du matériel informatique. La question de l'approvisionnement en matériel est importante aussi. Il est important de conscientiser les jeunes dans les écoles puisqu'ils pourront adopter les bonnes pratiques dès leur plus jeune âge.
-
- Question de la Ville: Croyez-vous que le milieu scolaire devrait être davantage priorisé face à d'autres ICI sur le territoire?
 - Réponse: L'avantage de conscientiser les jeunes c'est qu'ils peuvent ensuite apporter les bonnes pratiques dans leur famille et leur milieu. Plusieurs écoles en font déjà beaucoup et un accompagnement peut permettre d'aller plus loin. D'autres ICI sur le territoire partent de plus loin et ont besoin d'accompagnement.
-
- Question de la Ville: Quelle mesure vous semble la plus prioritaire pour la réussite du PGMR?
 - Réponse: Les démarches auprès des ICI me semblent importantes. L'approche conjointe de la Ville et d'Enviro Éduc-Action dans les écoles pourrait être mise de l'avant avec les autres ICI.
-
- Question de la Ville: Êtes-vous en accord avec un renforcement réglementaire auprès des propriétaires de multilogements (réglementation qui oblige les propriétaires à fournir les contenants pour les matières recyclables et compostables aux occupants)?
 - Réponse: Oui, je suis d'accord avec ce renforcement puisque le changement d'habitudes passe par un accès aux contenants nécessaires.

2. Madame Caroline Langis, citoyenne de Gatineau.

La deuxième personne invitée à présenter son mémoire était madame **Caroline Langis**, une citoyenne de Gatineau qui a expliqué pourquoi la Ville devrait agir sur la distribution des Publisacs. La citoyenne indique que la Ville devrait:

- Mettre en place une formule de type adhésion volontaire, où les gens qui veulent recevoir le Publisac doivent signaler leur intention d'en recevoir un;
- Bannir les sacs de plastique pour les Publisacs;
- Abolir certains plastiques à usage unique.

Période de questions	
- Question de la Ville: Croyez-vous que la Ville devrait consulter la population et les différents acteurs concernés avant de choisir une option autour de la réglementation des Publisacs?	- Réponse: Je ne pense pas. La plupart des citoyens ne regardent pas le Publisac et ceux qui le regardent pourraient choisir de le recevoir.
- Question de la Ville: Actuellement, ce sont les résidents qui ne veulent pas recevoir le Publisac qui doivent se procurer un autocollant signalant le refus de recevoir. Vous proposez une solution où l'adhésion est nécessaire pour recevoir le Publisac. Dans un scénario alternatif, la Ville pourrait distribuer un autocollant de retrait à tous les citoyens et ce serait aux citoyens de choisir s'ils veulent l'apposer ou non à leur boîte aux lettres.	- Réponse: Je pense que la personne qui veut recevoir le Publisac peut en faire la demande
- Question de la Ville: Si la Ville de Gatineau venait à interdire la distribution non ciblée de Publisac, devrait-elle fournir une aide financière aux journaux locaux touchés par cette interdiction?	- Réponse: Possiblement oui.

3. Madame Catherine Hallé, citoyenne de Gatineau.

La troisième personne invitée à présenter son mémoire était madame **Catherine Hallé**, une citoyenne de Gatineau. Concernant le plan de gestion des matières résiduelles, la citoyenne considère que la Ville devrait:

- Prendre des actions immédiates pour réduire le suremballage auprès des ICI;
- Viser l'implantation de commerces ou d'industries qui œuvrent dans le recyclage des matières plastiques par le procédé de recyclage enzymatique¹;
- Viser à éliminer ou capter les microplastiques dans les eaux usées via les usines de traitement des eaux. La Ville pourrait ainsi soutenir les équipes de recherche ou les entreprises qui tenteraient de mettre en place un prototype pour la captation des microplastiques dans les eaux usées;
- Viser l'élimination des plastiques à usage unique tels que les sacs et ustensiles de plastique sur son territoire;
- Favoriser et inciter les gens, via des subventions ou des mesures incitatives, à utiliser des alternatives plus écologiques aux produits plastiques du quotidien;
- Encourager les commerces locaux et supermarchés à offrir davantage de produits en vrac afin d'éviter le suremballage;
- S'assurer du respect des meilleures pratiques en matière de recyclage et de collecte des matières résiduelles par les entreprises qui opèrent sur le territoire Gatineau;
- Établir des partenariats et faciliter les bons liens de communication entre les centres de recherche locaux, la Ville et les entreprises qui voudraient innover en matière d'utilisation ou de recyclage de plastique;
- Établir des liens avec les autres paliers de gouvernement et faire pression sur ceux-ci pour les mesures qui dépassent le champ d'action des villes;
- Faire des appels à projet auprès de la population pour des initiatives de type *Precious Plastic* ou *Fab Lab*.

Période de questions

- Question de la Ville: Comment la Ville pourrait-elle collaborer et soutenir des projets innovants comme les Precious Plastic ou les Fab Lab ainsi que la recherche et développement en technologie environnementale? De quel type de soutien les groupes de recherche ont-ils besoin?
- Réponse: L'enjeu du financement au niveau des projets de recherche (salaires, matériel) est important. Au niveau des infrastructures, des laboratoires, ça peut être un enjeu également. Fournir un lieu et du financement peut beaucoup aider. On a également besoin de partenaires, donc la Ville peut aider à trouver des partenaires comme certaines entreprises ou industries. La Ville pourrait aussi faire des appels à projets pour savoir si des citoyens seraient intéressés à des initiatives de type Precious Plastic.
- Question de la Ville: Vous aimeriez que les matières recyclables soient recyclées en Amérique du Nord. Vous faites aussi mention des problèmes liés au recyclage lorsqu'il est fait outre-mer. Seriez-vous favorable à des méthodes de traçabilité des

¹ Technique qui permet le recyclage du plastique de type PET (polyéthylène téréphtalate) contenu dans différents plastiques ou textiles.

matières?

- Réponse: Oui, je pense que ce serait une bonne chose à faire. La Ville de Vancouver a déjà procédé de cette façon et ont découvert des choses intéressantes. Lorsque ces données deviennent publiques, les choses changent.
- Question de la Ville: Certains aspects de votre mémoire touchent aux compétences gouvernementales, notamment l'écoconception des produits d'emballage, les taxes de pollution ou l'utilisation de textile recyclé pour le rembourrage. Comment voyez-vous le rôle de la Ville dans ces enjeux?
- Réponse: Je pense que les municipalités peuvent faire pression et demander de l'aide. La municipalité peut demander aux élus et aux autres paliers de gouvernement.

Assemblée publique virtuelle pour les industries, les commerces, les institutions et l'industrie de la construction (26 mai)

1. Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)

Le premier organisme invité à présenter son mémoire était le **Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO)**. L'organisme a relevé que la Ville devrait:

- Collaborer dès maintenant avec les autres acteurs du secteur afin de réaliser l'action 6 du plan de gestion des matières résiduelles;
- Bonifier l'action 14 (Offrir un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI) en incluant la collecte des déchets ultimes. Pour favoriser cette collecte, la Ville pourrait:
 - Mettre en place une tarification incitative, une forme d'accompagnement de la Ville pour encourager le tri à la source;
 - Avoir accès au gisement des déchets ultimes pour mettre en place une stratégie d'économie circulaire pour les matières non acceptées dans les collectes ordinaires;
 - Intégrer le secteur des multi-logements dans cette stratégie de tarification incitative.
- Intégrer le secteur des multilogements dans l'action 15 (Réglementer afin de rendre obligatoires les collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI) afin d'avoir un impact sur les actions 13 et 17;
- Effectuer un suivi complet et une traçabilité des matières organiques récupérées auprès des ICI afin de s'assurer que la transformation de ces matières en compost ou

en digestat est faite adéquatement. Dans le but de favoriser cet objectif, la Ville pourrait s'assurer de reprendre le compost et le digestat qui sont produits pour son utilisation personnelle;

- Utiliser les agrégats de béton ou d'asphalte pour certains travaux de voirie.

Période de questions

- Question de la Ville: Actuellement, la collecte à trois voies (recyclage, ordures et compost) est offerte à tous les multilogements. Il n'y a pas de limite de volume aux conteneurs en fonction du nombre d'unités dans un même bâtiment, mais si les conteneurs ne sont pas suffisants, la Ville offre une collecte aux deux semaines. Les propriétaires peuvent payer pour avoir des levées supplémentaires, donc il existe un type de tarification. Dans l'action 19, on prévoit limiter le volume des conteneurs et tarifier les surplus pour que ce soit plus équitable. J'aimerais avoir votre opinion sur le système actuel et ce qui est prévu dans le projet de PGMR et avoir plus d'infos à savoir pourquoi les multilogements devraient être inclus dans les ICI.
- Réponse: Les propriétaires de multilogements sont un peu comme des propriétaires d'entreprises, c'est-à-dire qu'ils ont avantage à mettre à disposition tout l'équipement nécessaire pour leurs occupants s'ils en tirent un avantage économique. S'ils ont des avantages économiques, ce sera un incitatif pour eux. Actuellement, on voit très peu de conteneurs pour les matières organiques dans les multilogements, mais la tarification et la sensibilisation pourraient aider.
- Question de la Ville: Quel type d'accompagnement ou d'outil la Ville devrait-elle prioriser afin d'assurer le succès des collectes de matières recyclables et compostables dans les ICI?
- Réponse: L'accompagnement des ICI via une tarification incitative et une forme d'accompagnement ou de service-conseil. On propose aussi d'inclure des notions d'économie circulaire, donc comment optimiser en amont.
- Question de la Ville: Vous suggérez de penser l'aménagement des écocentres de façon à valoriser la réutilisation de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD). Qu'est-ce que vous envisagez comme espace de réemploi aux écocentres, notamment pour les matériaux de construction?
- Réponse: On recommande de ne pas attendre la construction d'un nouvel écocentre, puisque cela peut prendre du temps. On propose d'aménager des espaces de ressourcerie dans les écocentres existants comme on le voit dans d'autres écocentres du Québec. Il y a un vif intérêt pour les matériaux de construction réutilisés, mais le frein actuel concerne le tri et l'entreposage. Dans les régions où ça fonctionne, les municipalités sont impliquées de façon financière et logistique.
- Question de la Ville: Vous mentionnez des clauses de performance et de traçabilité,

vous avez parlé de traiter les matières compostables à Gatineau pour s'assurer de la qualité du processus. Pourriez-vous nous en dire plus sur l'idée de rapatrier les matériaux secs qui pourraient être utilisés par les services de la voirie?

- Réponse: À l'action 22, il était question de récupérer une partie des matériaux de CRD. Les agrégats issus du béton ou de l'asphalte qui possèdent une certification sont admissibles pour certains travaux de voirie. Plusieurs milliers de tonnes de matières pourraient être réutilisées. Il serait important de modifier certaines clauses administratives dans les documents d'appels d'offres pour permettre l'utilisation de ces matières. La Ville peut jouer un rôle énorme pour créer des filières et encourager d'autres municipalités à emboîter le pas.

2. 3R Québec.

Le second organisme invité à présenter son mémoire était l'organisme **3R Québec**. L'organisme considère que la Ville devrait:

- Demander aux épiciers et aux autres ICI de respecter un plan personnalisé de gestion des matières résiduelles (PPGMR) préparé par les organismes de réemploi qui lui peut s'arrimer à un plan de gestion des matières résiduelles;
- Soutenir les organismes du milieu dans les besoins matériels (camions, congélateurs, etc.) et pour les besoins en ressources humaines;
- Compenser financièrement les organismes du milieu pour les quantités de denrées alimentaires qui sont détournées des sites d'enfouissement.



Période de questions

- Question de la Ville: Dans le mémoire, on peut voir ce que vous faites pour détourner les denrées alimentaires qui seraient perdues. Comment croyez-vous que cela peut s'appliquer pour d'autres ICI, par exemple le secteur de la santé ou le secteur scolaire?
- Réponse: Oui, c'est possible. On le fait déjà avec des commerces comme les pharmacies. Cela dépend du commerce, parce que les réalités sont différentes en fonction du commerce. On offre déjà un service de recyclage et de prise en charge de compost aux ICI et aux particuliers. Le modèle de PPGMR s'applique aussi pour certaines villes, comme c'est le cas dans la municipalité de Cantley pour les encombrants métalliques. Le PPGMR est utilisé depuis près de quatre années et fonctionne très bien.

- Question de la Ville: Quel type de collaboration aimeriez-vous que la Ville mette en place avec les OBNL du milieu? Comment la Ville peut-elle collaborer davantage avec les OBNL qui œuvrent dans la récupération, la transformation ou la redistribution de denrées alimentaires?
 - Sous-question: La Ville devrait-elle donner du financement en fonction des résultats seulement? Certains organismes sont davantage dans la sensibilisation.
- Réponse: Les organismes du milieu possèdent déjà une expertise, mais la Ville pourrait compenser financièrement les organismes pour les tonnes de matières qui sont détournées. Cet apport financier permettra aux organismes de poursuivre leur mission. Concernant la 2e question, une tonne détournée de l'enfouissement est une tonne détournée. Pour les organismes qui font de la sensibilisation, elles pourraient également quantifier les quantités détournées. Chaque joueur est important.

- Question de la Ville: Dans notre PGMR, on propose d'offrir un service de collecte des matières recyclables et compostables aux ICI et de le rendre obligatoire. On veut également favoriser le réemploi et la réduction à la source des matières compostables. Comme vous avez une expertise dans ce domaine, quelles sont les conditions gagnantes à la récupération des denrées alimentaires?
- Réponse: La solution consiste en une récupération rapide et journalière avec des gens qui savent ce qui est bon et moins bon. C'est énormément de logistique avec les gens qui sont inscrits et les points de vente qui ont tous des conditions différentes. Certaines denrées doivent être redistribuées juste à temps pour éviter de le jeter. Les OBNL ont tous des modèles différents. Il y a énormément de logistique en matière d'entreposage également.

3. Monsieur Paul G. Chénard, citoyen de Gatineau.

La troisième personne invitée à présenter son mémoire était monsieur **Paul G. Chénard**, citoyen de Gatineau. Celui-ci recommande de :

- Faire appel aux groupes de recherche sur le territoire pour bien évaluer les impacts environnementaux et les différentes filières de déchets;
- Fournir davantage d'informations et de données sur la réduction à la source et spécifier les marges d'incertitude liées aux différentes statistiques présentées dans le PGMR et les autres documents de la Ville;
- Fournir plus de données sur la contribution des établissements fédéraux et provinciaux dans les bilans de gestion des matières résiduelles;
- Éviter la voie de l'incinération des déchets, puisque cette solution entraîne la combustion de matières polluantes;
- Militer pour un site régional d'enfouissement;

- Modifier les méthodes de construction afin de privilégier une construction de type modulaire qui permet la récupération et la revalorisation de composantes ou de matériaux;
- Revaloriser et récupérer le plus possible les matériaux et autres composantes issus de la construction, de la rénovation et de la démolition;
- S'allier avec les autres villes afin d'exercer une pression sur les instances gouvernementales qui s'occupent de légiférer sur les méthodes et codes de construction;
- Faciliter la collecte des encombrants pour les citoyennes et citoyens de Gatineau en créant un point de collecte unique;
- Densifier son territoire afin de réduire la quantité de résidus verts;
- Assurer une meilleure traçabilité des matières récupérées en s'inspirant de ce qui existe déjà sur la traçabilité des sols contaminés ou des palettes de bois;
- Simplifier la collecte des résidus et matières dangereuses pour les Gatinoises et Gatinois;
- Soutenir les initiatives collectives comme les Serres urbaines Notre-Dame;
- Constituer une réserve stratégique de sacs qui seraient composés à partir de plastique agricole, de verre et de caoutchouc ré utilisés pour prévenir les inondations;
- Collaborer avec le milieu académique ou local pour mener des recherches sur la gestion des matières résiduelles.

Période de questions

- Question de la Ville: Concernant les résidus de CRD, vous avez mentionné que vous aimeriez que la Ville aille plus loin pour favoriser la réutilisation des résidus et matériaux de construction. Selon vous, qu'est-ce que la Ville devrait faire pour aller plus loin?
- Réponse: La Ville devrait militer pour des changements fondamentaux au niveau des normes et codes de construction. La Ville seule ne peut pas faire beaucoup, mais elle peut militer avec les autres villes. Elle pourrait œuvrer à la réutilisation du plus de composantes possibles plutôt que la démolition des structures de bâtiments. Aux Pays-Bas, les codes de construction sont rédigés pour obliger les industries à assembler et démanteler leurs structures en maximisant la récupération des composantes. Les portes, fenêtres et autres composantes des bâtiments pourraient être davantage récupérées ici aussi. L'approche la plus efficace pour la construction des maisons est l'assemblage en usine. Au niveau de l'enfouissement, lorsqu'un site d'enfouissement est à proximité, il y a un incitatif à récupérer le plus possible plutôt que d'enfouir. C'est pourquoi je pense que la Ville devrait avoir son propre site à proximité de Gatineau.
- Question de la Ville: Concernant la traçabilité des matières résiduelles, avez-vous des recommandations? Est-ce que la Ville pourrait s'inspirer du modèle de traçabilité pour les sols contaminés?

- Réponse: Oui, ce modèle existe déjà. Plusieurs existent dans plusieurs domaines. J'ai travaillé sur un système de traçabilité pour les fabricants de palettes et de caisses en bois pour assurer la conformité aux normes internationales. Le modèle sur les sols contaminés est récent. Vous pourriez étudier les différents modèles, mais il est certain qu'un système demande beaucoup de ressources, puisque l'on ne peut pas se fier à 100 % sur la volonté de ceux qui produisent les déchets. Pour des systèmes d'inspection, la Ville pourrait se doter de sa propre main-d'œuvre ou aller avec un système de sous-traitance.
-
- Question de la Ville: Selon vous, comment la Ville pourrait-elle collaborer et soutenir des projets innovants en GMR ainsi que la recherche et développement en technologie et analyse de cycle de vie?
 - Réponse: La Ville pourrait débloquer certaines sommes pour soutenir des travaux de recherche ou elle pourrait approcher le milieu académique pour faire des recherches. La Ville pourrait s'associer avec les milieux locaux de la construction pour débloquer des sommes d'argent destinées à la recherche. La collecte de données pourrait aussi servir au niveau pédagogique, pour former des étudiantes ou des étudiants qui voudraient aller sur le terrain pour récolter des données. La Ville devrait approcher l'Observatoire du développement de l'Outaouais ou l'Université du Québec en Outaouais pour lancer l'idée.

Atelier en ligne du 16 juin 2022

Les membres des comités et commissions de la Ville de Gatineau étaient conviés à prendre part à un atelier en ligne le 16 juin 2022. Lors de cet événement, après une brève présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la Ville de Gatineau, les participantes et participants ont été divisés en sous-groupes et se sont prononcés sur trois thèmes différents en lien avec la gestion des matières résiduelles. Les thèmes furent choisis selon le niveau d'intérêt ou de réaction lors des activités de consultations précédentes. Les objectifs de l'atelier étaient de:

- sensibiliser les participants aux enjeux entourant la gestion des matières résiduelles à la Ville de Gatineau;
- susciter une discussion sur les orientations possibles pour la gestion des matières résiduelles à Gatineau, les phases de réalisation et les pistes de solutions;
- faire ressortir les valeurs, les préoccupations et les attentes des membres des comités et commissions face au PGMR;
- discuter de la place des membres des comités et commissions dans la réalisation du PGMR et sa mise en œuvre.

Les participantes et participants ont pu, en amont de l'activité, préciser les deux thématiques qui les intéressaient le plus afin de faciliter la répartition en sous-groupes.. Au total, **38 participantes et participants** ont été divisés selon les thèmes suivants:

- Accès au programme de collecte;
- Industries, commerces et institutions;
- Adhésion et inclusion.

Thématique 1 : Accès aux programmes de collecte

La première thématique a mis l'accent sur l'accès aux programmes de collecte. Les discussions ont porté plus spécifiquement sur deux sous-thématiques : 1) la gestion des matières résiduelles dans la communauté; 2) la gestion des déchets au quotidien.

GMR dans la communauté

Dans un premier temps, les membres des sous-groupes concernés ont été consultés sur la gestion des matières résiduelles en contexte événementiel et lors d'activités récréatives. Plus spécifiquement, il a été question de l'action 11 du PGMR 2023-2029 qui vise à bonifier le soutien offert par la Ville (en offrant les outils de collecte et un accompagnement) afin de faciliter la gestion des matières résiduelles lors d'activités et d'événements.

Les éléments suivants ressortent de ces échanges :

1/ Le manque de soutien actuel dans la gestion des matières résiduelles en contexte événementiel est un enjeu pour des citoyennes et citoyens. La proposition de fournir des bacs bleus, gris et bruns aux petits événements est appuyée fortement.

2/ Il n'y a pas de consensus clair quant à la proposition d'interdire l'utilisation de contenants jetables à usage unique pour tous les événements et activités. Quelques personnes participantes appuient cette interdiction et proposent d'instaurer des mesures punitives contre les organisations qui continuent d'en utiliser. D'autres démontrent une certaine réserve et suggèrent de procéder de façon progressive, par étapes, en encourageant plutôt les bons comportements pour créer une habitude.

3/ Les participantes et participants sont d'avis que l'implantation de ces deux mesures (distribution de bacs et interdiction des contenants jetables à usage unique) nécessiterait d'inclure un volet d'information, d'éducation et de sensibilisation (ISÉ), voire d'offrir une expertise-conseil aux organismes afin de susciter une réflexion en amont de l'organisation d'événements ou d'activités.



4/ La proposition de fournir des outils pour la récupération de matières additionnelles dans les événements et activités ne fait pas l'unanimité. Deux perspectives ressortent des discussions.

1. La première invite à la prudence. L'objectif étant de réduire, voire d'éliminer certaines matières, un service de collecte leur étant dédié pourrait avoir l'effet opposé en encourageant leur utilisation.
2. La deuxième approche invite à procéder au cas par cas. Elle invite notamment à considérer les coûts de récupération des différentes matières avant d'en favoriser la collecte. Par exemple, la récupération de l'amiante serait à proscrire puisqu'elle serait dispendieuse. Par contre, il pourrait être envisagé de favoriser la récupération du styromousse, du verre et du textile.

Cette approche invite également à avoir une réflexion sur la gestion des résidus domestiques dangereux puisque, selon certaines des personnes participantes, les sites où ont lieu les événements ne sont pas appropriés pour procéder à cette collecte.

5/ À la proposition de fournir des outils pour la récupération de matières additionnelles dans les événements et activités, trois suggestions pour la Ville ont été avancées par des participantes et participants :

1. Prêter de la vaisselle lavable lors de la tenue d'événements et d'activités;
2. Favoriser l'accès à des points de dépôts à proximité des sites d'événements;
3. Sous la thématique des « écocentres mobiles », organiser des événements publics dans des lieux accessibles et dédiés à la collecte de matériaux de construction ou de produits nocifs pour la santé ou l'environnement, de façon à permettre aux citoyennes et citoyens de se départir de ces déchets.

Gestion des déchets au quotidien

Dans un deuxième temps, les participantes et participants étaient invités à se prononcer sur l'encadrement du secteur des ICI dans l'usage de certains plastiques à usage unique d'usage

courant, tel que décrit par l'action 5; la réglementation d'autres types de produits à usage unique (ex. Publisac); le rôle que peut jouer la Ville pour favoriser l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables (ex. couches lavables et produits d'hygiène féminine).

Les éléments suivants ressortent de ces échanges :

1/ La proposition de réglementer le secteur ICI afin de bannir certains plastiques à usage unique d'usage courant est généralement bien accueillie. À cet effet, il est suggéré de privilégier les actions visant les plus grands producteurs de déchets à usage unique.

2/ Cependant, les participantes et participants sont d'avis qu'une analyse plus approfondie sera nécessaire pour mieux comprendre l'impact de ces propositions. De même, ils recommandent d'identifier les meilleures façons de soutenir les ICI dans cette transition. Il y a notamment un besoin de créer un programme de sensibilisation et d'incitatifs. Ainsi, il est proposé de :

1. Créer une certification pour les organisations qui atteindraient des critères prédéterminés;
2. Attirer une personne-ressource à la Ville pour accompagner et outiller les entrepreneurs et les gestionnaires;
3. Revoir la politique d'approvisionnement des différents services de la Ville afin de privilégier des critères en lien avec les objectifs du PGMR 2023-2029 dans ses appels d'offres.

3/ La mise en place de mesures pour favoriser l'utilisation de couches lavables ne fait pas l'unanimité. Il y a toutefois un besoin de sensibiliser la population sur l'impact de l'usage des couches à usage unique. Une première piste de solution suggérée serait d'offrir une subvention aux garderies qui souhaitent utiliser des couches lavables.

4/ D'autres enjeux ont été soulevés dans ces discussions : la volonté d'interdire la distribution de Publisacs; le besoin de sensibiliser la population à l'impact de l'utilisation de certains produits d'hygiène; la nécessité d'avoir accès à des fontaines d'eau accessibles et bien entretenues pour décourager l'utilisation de bouteilles d'eau en plastique.

Thématique 2 : Industries, commerces et institutions

La deuxième thématique s'intéressait aux freins et leviers à l'implantation d'un système de collecte des matières compostables et recyclables chez les ICI.

Rôle des industries, commerces et institutions privées

Les participantes et participants à cette discussion étaient invités à commenter les actions 14 et 15. La première vise à déployer un service municipal de collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI selon le principe utilisateur-payeur, alors que la seconde vise à réglementer afin de rendre obligatoires les collectes des matières compostables et recyclables pour les ICI, sans toutefois obliger les entreprises à faire affaire avec le service municipal.

Les éléments suivants ressortent de ces échanges :

1/ Il n'y a pas de consensus à savoir si les actions proposées sont suffisantes.

2/ Des participantes et participants mentionnent que les services privés n'offrent pas la collecte du compostage. Il ressort également que les coûts pour les petites organisations risquent d'être plus importants si celles-ci doivent faire affaire avec le privé.

3/ La proposition d'instaurer le principe d'utilisateur-payeur auprès des ICI ne fait pas l'unanimité. Les observations suivantes sont émises :

1. La gestion de la collecte des déchets des ICI par la municipalité pourrait permettre de standardiser l'ensemble des services de collecte;
2. Procéder gratuitement à la collecte des matières recyclables et compostables des ICI, tout en rendant payante la collecte de leurs autres déchets, pourrait les mener à adopter des méthodes plus durables;
3. Il faudra s'assurer que les coûts des collectes soient répartis équitablement pour que les ICI payent uniquement pour les déchets qu'ils produisent individuellement. Cela nécessite une réflexion sur la répartition des frais entre des organisations qui partagent présentement des bacs ou conteneurs (ex. les ICI locataires dans un même bâtiment, ou les entreprises travaillant sur un même chantier de construction). Cela implique également de s'assurer que les ménages n'utilisent pas les conteneurs à déchets des ICI pour y jeter leurs déchets personnels;
4. Il est également proposé d'élargir les méthodes et d'opter pour des méthodes de renforcement qui récompensent les bons joueurs, plutôt que de miser sur le principe d'utilisateur-payeur;
5. L'implantation du principe d'utilisateur-payeur pourrait entraîner des enjeux d'ordre économique, principalement chez les grosses organisations. Aussi, l'industrie de la construction fait déjà face à une hausse marquée des coûts des matériaux.

4/ Il y a également une crainte que la fréquence des collectes soit insuffisante pour répondre aux besoins des ICI, et ce, peu importe le mode de collecte choisi (privé ou municipal). En outre, la collecte des matières résiduelles dans le centre-ville représente un frein puisqu'elle a lieu uniquement les vendredis. Il est proposé de revoir les horaires de ramassage pour ajouter des journées de collecte et d'avoir des collectes de compostage plus fréquentes durant la saison estivale afin d'éviter les enjeux liés aux odeurs et à la vermine.

5/ L'éducation au compostage est nécessaire pour éviter sa contamination. La pénurie de main-d'œuvre et le haut taux de roulement de personnel dans certaines industries imposera de former régulièrement de nouveaux employés à ce sujet.

6/ Les statistiques québécoises sur la gestion des matières résiduelles recyclables tendent à démontrer qu'une bonne partie de ces matières, une fois collectées, sont envoyées au centre d'enfouissement. Pour éviter de décourager le tri à la source, il faut pouvoir démontrer que le recyclage et le compostage sont effectués efficacement.

Exemplarité de la Ville de Gatineau

Dans un deuxième temps, les participantes et participants étaient invités à commenter l'action 12 qui vise à faire de l'organisation municipale un exemple à suivre pour les autres ICI du territoire en développant et en mettant en œuvre un PGMR organisationnel.

Les éléments suivants ressortent de ces échanges :

1/ La proposition de doter la Ville d'une politique d'approvisionnement écoresponsable en instaurant des clauses environnementales dans ses contrats municipaux est bien accueillie. Les participantes et participants sont d'avis que la Ville se doit d'être exemplaire. À titre d'exemple, l'opérationnalisation d'un « foodtruck » nécessite déjà l'obtention d'un permis émis par la municipalité et certifiant que les matériaux utilisés sont recyclables et compostables.

2/ La possibilité que la Ville déploie des bacs pour les matières compostables dans les aires publiques extérieures (ex. les parcs) semble problématique pour les participantes et participants. Ils soulèvent différents enjeux :

1. Les ententes collectives des cols bleus posent un frein à la collecte dans les parcs puisqu'ils n'y sont pas présents durant la fin de semaine et en soirée;
2. La faible fréquence des collectes pourrait entraîner des problèmes d'odeur et de vermine;
3. Afin d'éviter la contamination du compostage, il est nécessaire d'assurer une certaine surveillance des bacs de collecte et d'éduquer la population aux bonnes pratiques.

Une participante suggère tout de même d'envisager l'implantation de composteurs domestiques dans les parcs, comme il se fait déjà dans d'autres villes.

3/ La proposition d'instaurer des mécanismes de traçabilité des matières résiduelles par la Ville fait l'unanimité. L'instauration d'un processus de vérification et de reddition de compte sera nécessaire à la crédibilité des mécanismes. Aussi, l'efficacité du traçage est corollaire à la qualité du tri effectué à la source.

4/ Dans la construction et l'entretien des bâtiments municipaux, il est proposé d'élargir les mesures appliquées aux projets certifiés LEED en instaurant des méthodes de traçabilité dans la gestion de tous les types de déchets de construction, de rénovation et de démolition (CRD).

Thématique 3 : Adhésion et inclusion

La troisième thématique comportait deux volets. Elle s'intéressait premièrement à la participation des multilogements et à la tarification incitative à la réduction des déchets des ménages. Le deuxième volet visait à mieux comprendre les besoins et les attentes des différentes générations et des différents groupes particuliers vivant sur le territoire de la Ville, et ce, dans l'objectif d'établir des services et des programmes inclusifs.

Amélioration de la performance résidentielle

Les participantes et participants étaient invités à se prononcer ici sur l'action 17 qui vise à renforcer la participation aux programmes de collectes et à mettre en œuvre des mesures qui permettront d'augmenter la performance des multilogements.

Les éléments suivants ressortent de ces échanges :

1/ Les participantes et participants sont majoritairement en défaveur de la proposition de limiter la taille des bacs gris à 120 litres pour chaque unité en multilogements et de tarifier les surplus, comme c'est le cas présentement pour les autres résidences. Il est suggéré de :

1. Proposer des approches adaptées aux différents types de multilogements (petits multilogements, grands multilogements, copropriétés divisées, logements sociaux, etc.);
2. Tenir une réflexion sur la répartition des responsabilités entre les locateurs et les locataires;
3. Favoriser des mesures de sensibilisation et d'accompagnement des locateurs et des locataires, plutôt que de leur imposer des mesures punitives.

Les questionnements suivants sont également soulevés : Quelles sont les raisons et les obstacles au compostage et au recyclage dans les multilogements ? Comment gérer le phénomène de « dépôts clandestins »² dans les bacs des voisins ? Comment faire en sorte que cette mesure ne soit pas inéquitable pour les ménages plus nombreux ? Comment mieux considérer les profils socio-démographiques des ménages dans la démarche ?

2/ La proposition d'interdire les chutes à déchets dans les immeubles à logements est bien accueillie. Elle soulève toutefois quelques enjeux, notamment dans le cas des personnes à mobilité réduite (personnes âgées, dont celles vivant en résidence et qui dépendent parfois d'un tel système).

Avant de procéder à l'interdiction, il serait nécessaire d'identifier les cas qui pourraient être sujets à une exemption, ainsi que de développer des solutions de rechange.

3/ Les participantes et les participants préfèrent généralement garder un système de collecte des encombrants dans les multilogements selon un calendrier à dates fixes plutôt que sur inscription, au besoin, tel que proposé.

La méthode actuelle offre des repères aux citoyennes et citoyens. Également, la méthode par inscription pourrait s'avérer complexe pour les multilogements qui n'ont pas d'organisation interne (association de locataires, service de conciergerie, etc.) qui pourrait se charger de faire des inscriptions groupées, ce qui nécessiterait un nombre élevé d'inscriptions individuelles.

Services et programmes inclusifs

Les participantes et participants étaient invités à suggérer des idées et des stratégies adaptées aux réalités de groupes socio-démographiques prédéfinis qui participent plus difficilement aux efforts de collecte des matières compostables et recyclables.

Les propositions suivantes sont ressorties :

1/ Développer des outils de sensibilisation (ex. un guide) pour rejoindre les nouveaux arrivants et travailler de concert auprès d'organismes œuvrant à l'accueil et l'intégration à Gatineau (ex. Association des femmes immigrantes de l'Outaouais, Accueil-parrainage Outaouais). Également, considérer les personnes provenant des autres provinces canadiennes comme étant des nouveaux arrivants et nécessitant également d'avoir accès à l'information.

2/ Mieux outiller les personnes âgées puisque ce serait peut-être le manque d'outils et d'information qui nuirait à leur participation et non pas un manque de volonté de leur part.

² Lorsque des individus jettent leurs déchets personnels dans des bacs qui ne leur appartiennent pas.

Aussi, ne pas cibler uniquement les personnes âgées vivant en résidence, mais également celles habitant encore dans leur domicile.

3/ Simplifier la communication avec les citoyennes et citoyens réfractaires.



4/ Aller rejoindre les jeunes directement dans les écoles secondaires, cégeps et universités, notamment en y organisant des kiosques. La *Commission Gatineau, ville en santé* pourrait être une alliée, car elle est déjà en lien avec les écoles secondaires et la Ville. Il est également proposé de promouvoir l'application DTRITUS auprès de ce groupe d'âge.

5/ Chercher à atteindre les personnes marginalisées, tout en considérant que la gestion des matières résiduelles n'est probablement pas leur priorité.

Conclusion

Du 27 avril au 16 juin, le Service de l'environnement de la Ville de Gatineau, en collaboration avec la Section de la planification stratégique, a mené une démarche consultative dans l'objectif de bonifier son projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2029. Plusieurs activités de consultation ont été réalisées et ont permis d'obtenir les avis et suggestions de la population, des organismes, des industries, des commerces et des institutions (ICI), du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) ainsi que des membres des comités et commissions de la Ville.

La démarche consultative permet de dégager les constats suivants:

1. Les citoyennes et les citoyens veulent réduire leurs déchets à la source. Ils désirent que la Ville adresse certains enjeux, dont le suremballage, les plastiques non recyclables comme le styromousse, les publicités non ciblées et l'utilisation de produits à usage unique dont les couches jetables et les produits d'hygiène féminine.
2. Les citoyennes et citoyens appuient fortement l'offre d'un service municipal de collecte de matières compostables et recyclables aux entreprises. Ils souhaitent que la Ville assure le rôle d'accompagnateur auprès des ICI dans la mise en œuvre de bonnes pratiques de GMR.
3. Les citoyennes et citoyens croient que les occupants de multilogements devraient recycler et composter davantage. Ils croient que les incitatifs réglementaires et tarifaires peuvent compléter les mesures de sensibilisation lorsque nécessaire.
4. Les Gatinoises et Gatinois désirent que la Ville fasse preuve d'exemplarité et soit un modèle à suivre pour les autres ICI du territoire. Cela s'applique autant dans les petits et grands événements que la Ville soutient, que dans les aires publiques et bâtiments municipaux que dans les contrats et opérations municipales.

L'INM apprécie avoir l'opportunité de soutenir des institutions qui s'appuient sur l'intelligence collective pour prendre de meilleures décisions dans une perspective de bien commun. En espérant que les données recueillies puissent en inspirer plus d'un et que les résultats sauront être utiles, l'INM remercie la Ville de Gatineau pour sa confiance.

Annexe 1:

questions et commentaires de la séance d'information du 27 avril

Sujet	Questions et réponses
Exemplarité de la Ville	<ul style="list-style-type: none">- Question: Pouvez-vous donner des exemples qui démontrent les intentions de la Ville de Gatineau (organisationnel) pour être exemplaire? (objectif d'exemplarité)- Réponse: Plusieurs choses sont prévues dans le PGMR, notamment l'objectif de développer l'économie circulaire avec un comité inter-services. On souhaite aussi mettre en place un programme interne d'information, de sensibilisation et d'éducation et mettre en place un service conseil pour aider les différents services de la Ville. L'objectif est aussi d'atteindre la certification ICI on recycle pour les bâtiments municipaux d'ajouter des critères de performance pour la gestion des résidus de CRD dans les contrats municipaux.
Services de collecte pour les ICI	<ul style="list-style-type: none">- Question: Quel est le service de collecte de matières organiques et recyclables qui sera offert pour les ICI? À l'aide de bacs roulants ou la collecte de conteneurs?- Réponse: La première phase prévoit une période de consultation du secteur des ICI pour évaluer les besoins et les réalités vécues par ces organisations. Le type de collecte sera choisi à la suite de ses consultations.
Réemploi d'objets et de meubles	<ul style="list-style-type: none">- Question: On voit souvent des meubles qui semblent en bon état aux déchets. Quel est le plan pour éviter que ceux-ci se retrouvent au site d'enfouissement?- Réponse: La Ville veut mettre l'accent sur le réemploi, notamment avec l'action 28 qui prévoit d'aller voir les organismes de réemploi pour les aider et évaluer les besoins. Une collecte par inscription pour aider au réemploi sera également organisée.
Pourcentage de recyclage auprès du secteur CRD	<ul style="list-style-type: none">- Question: Quel est le pourcentage de recyclage actuel pour les CRD?- Réponse: Actuellement, le taux de recyclage est estimé à 78 %, mais une distinction doit être faite entre le secteur des infrastructures et celui des bâtiments. Le secteur des infrastructures étant plus performant. Les objectifs fixés par le gouvernement du Québec de récupérer 70 % des résidus de construction sont déjà respectés.

Récupération du styromousse	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Qu'en est-il du projet pilote de récupération de styromousse à l'écocentre? - Réponse: Il s'agit maintenant d'un service considéré comme de base et qui va demeurer.
Recyclage et compostage pour les ICI et CRD	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Les ICI et CRD sont au courant du PGMR de la Ville de Gatineau depuis les premiers plans de gestion faits par la Ville. Quelle est la raison pour laquelle ces entreprises auraient encore la possibilité de faire le recyclage, le compostage et la diminution des déchets ultimes sur une base volontaire? - Réponse: Le recyclage et le compostage seront obligatoires et les entreprises pourront choisir de faire affaire avec la Ville ou un collecteur privé.
Traitement régional des déchets ultimes?	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Pouvez-vous nous expliquer à quelle étape approximative est rendu le projet concerté d'étude d'une solution de traitement régional des déchets ultimes? - Réponse: Le projet est composé de trois phases, dont une étude d'opportunité complétée avec l'aide de la Chaire de recherche sur les matières résiduelles de l'école polytechnique. La Ville a créé un regroupement régional avec les MRC de l'Outaouais afin de former un comité technique qui vise à étudier les différentes solutions régionales. La phase II est présentement en cours, il s'agit d'un appel d'intérêt pour sonder le marché et savoir quelles entreprises peuvent offrir des solutions technologiques pour trouver une solution régionale au site d'enfouissement, puisque celui de Gatineau est à Lachute. La Ville est encore en phase d'étude de préfaisabilité et nous sommes dans l'analyse des projets soumis.
Sommes à investir	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Est-ce qu'il faut comprendre que le 4 M\$ nécessaires pour les ICI est à cause de la collecte des bacs bruns et bleus de ces organismes qui seront récupérés par la Ville de Gatineau ? - Réponse: Les 4 M\$ serviront à déployer ce nouveau service qui sera environ l'équivalent du service résidentiel actuel. Les entreprises seront tarifées pour ces services.
Résidus compostables dans les édifices à logements	<ul style="list-style-type: none"> - Question: L'hôpital de Hull a son propre système pour composter ses déchets compostables. Ne serait-il pas possible que la Ville de Gatineau offre un service pour les grandes tours d'appartements leur permettant d'avoir un système semblable? - Réponse: Dans le cadre de l'action 17, une mesure vise à aller voir quelles sont les meilleures installations pour favoriser la participation des occupants des multilogements. Cette avenue pourrait être considérée comme une solution pour les grands édifices à logements.
Économies et revenus attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Bravo pour ce plan ambitieux et qui cible finalement le secteur des ICI. Est-ce que les revenus/économies attendues de plus de \$5M sont atteignables/réalistes?

	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse: Il s'agit d'une estimation des ressources financières et humaines nécessaires, mais un cadre financier plus détaillé sera fait. Nous croyons que l'estimation est juste.
Processus consultatif	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Est-ce que les commentaires / opinions acheminés auront la même attention, valeur, dans ce processus de consultation qu'un mémoire? Il faut souligner que les exigences pour produire un mémoire ne sont pas à la portée de tous. - Réponse: Tous les commentaires recueillis seront pris en compte et l'Institut du Nouveau Monde produira un rapport de consultation qui reprendra les propos de l'ensemble des activités proposées dans le cadre du PGMR.
Collecte des matières compostables chez les commerçants	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Vous avez mentionné vouloir cibler les épiciers, entre autre, dans vos objectifs de collecte de matières compostable; quelle est votre stratégie pour les convaincre d'utiliser votre service quand on sait qu'ils n'utilisent déjà pas, ou peu, leur service de compostage privé mis à leur disposition, souvent par les maisons mères. - Réponse: La collecte des matières compostables sera obligatoire et des campagnes d'information et de sensibilisation seront mises de l'avant. Plusieurs actions sont prévues en ce sens pour développer des outils de communication adressés aux différents secteurs.
Action 16	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Quelle est la stratégie de l'action 16 en lien avec les multilogements? L'action n'est pas assez claire et concrète. - Réponse: L'action 16 est de déployer des campagnes de marketing social adapté aux publics cibles. La Ville a déterminé que le secteur des multilogements participait moins. Avec le marketing social, l'objectif est de changer le comportement de ceux et celles qui n'ont pas encore commencé à trier leurs matières résiduelles ou qui ne participent pas à la collecte des matières compostables. L'objectif est de déployer des techniques éprouvées, notamment un accompagnement personnalisé et du porte-à-porte. Le porte-à-porte est déjà en place lorsqu'un nouveau bac brun est livré dans un immeuble de type multilogements.
Collecte du styromousse	<ul style="list-style-type: none"> - Question : Suite au projet pilote, est-ce qu'il est prévu d'intégrer la collecte de la styromousse pour recyclage dans la collecte régulière? - Réponse: Pour l'instant, cette option n'est pas prévue puisque la collecte a lieu dans les écocentres.
Récupération et réemploi des matières textiles	<ul style="list-style-type: none"> - Question : La récupération et le réemploi des textiles ont été grandement freinés par la réglementation des boîtes de dons du territoire. Pensez-vous revoir cette réglementation? - Réponse: L'action 4 prévoit modifier la réglementation pour faciliter la récupération des dons, notamment en interdisant les textiles dans les ordures

	<p>ménagères, en consultant les OBNL et faisant une campagne de révision réglementaire ainsi qu'une campagne d'information sur les boîtes de dons.</p>
<p>Traitement des matières compostables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Croyez-vous que l'usine actuelle de traitement des matières compostables a la capacité d'accueillir l'augmentation des quantités de matières liées aux collectes en ICI sur le territoire? - Réponse: L'usine de traitement des matières compostables est en mesure d'accepter l'augmentation de tonnage.
<p>Séances d'information ISÉ</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Comment pensez-vous déployer vos séances d'information ISÉ auprès des responsables des industries? Est-ce que vous allez les contacter personnellement, ou est-ce que ce sont les industries qui devront faire les démarches pour obtenir les informations? - Réponse: La Ville ira vers les ICI. Dans l'action 13, la Ville veut concevoir des outils pour les ICI comme une page web, de la signalisation pour les contenants et de la formation pour les employés.
<p>Traitement des matières organiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Comme le traitement des matières organiques se fait à 80 km de Gatineau, avez-vous considéré ajouter un critère de proximité dans l'appel d'offres pour le traitement de matière organique? - Réponse: Il serait intéressant d'avoir un site de traitement plus près, mais il est difficile d'intégrer cela aux contrats en raison de la disponibilité de ce type de site près de Gatineau.
<p>Infrastructures de traitement de matières recyclables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Il n'y a pas d'actions en lien avec l'amélioration de la qualité des matières récupérées pour améliorer les chances d'être recyclées. Est-ce que les infrastructures de traitement de matières recyclables sont dans le territoire (et propriété) de la Ville? - Réponse: C'est l'entreprise Tricentris qui est située près du boulevard de l'Aéroport qui traite les matières. En ce qui concerne la qualité, le taux de contamination du secteur résidentiel est relativement élevé, mais le taux de contamination des bacs bleus est resté le même après l'introduction des bacs gris. L'action 16 qui concerne les campagnes de changement de comportement visera des campagnes spécifiques aux bacs bleus et aux contaminants dans ceux-ci.
<p>Obligation d'offrir le compostage et le recyclage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Présentement, les multilogements ont-ils l'obligation d'offrir le compostage et le recyclage? - Réponse: Oui, les multilogements sont obligés de participer aux collectes de matières compostables et recyclables. Les propriétaires ont l'obligation de fournir les bacs aux occupants.
<p>Parc Larocque et boîte de dons</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Depuis quelques mois dans le parc Larocque une boîte de dons reçoit des dons sauvages qui créent un dépotoir à ciel ouvert. Prévoyez-vous faire une campagne de sensibilisation pour éviter ce genre de situation?

	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse: L'action 4 prévoit des campagnes de communication spécifiques quant à l'utilisation des boîtes de dons pour éviter les situations comme celles-ci.
Bris et récupération des bacs de collecte	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Plusieurs bacs doivent être réparés ou remplacés suite à des bris de toutes sortes. Quel est l'impact environnemental de cette activité et y a-t-il des mesures pour prolonger la vie des divers bacs de collecte? - Réponse: Tous les bacs brisés qui ne sont plus fonctionnels sont récupérés et envoyés chez un recycleur pour les pièces et le plastique.
Réduction des déchets chez les citoyennes et citoyens	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Le plan est très prometteur. Par contre, j'aimerais voir plus d'actions pour appliquer les règlements concernant la quantité de déchets rejetés par les citoyens. Il suffit de se promener les jours de collecte pour voir les bacs gris débordant de déchets. Quelles sont les mesures concrètes pour inciter et obliger ces citoyens à réduire leurs déchets? - Réponse: 82 % des citoyennes et citoyens n'ont jamais eu à acheter de sacs supplémentaires depuis 2019. Les campagnes pour la collecte des matières recyclables et compostables vont continuer d'exister.
Encombrants et appel d'offre	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Pour les encombrants, allez-vous aller en appel d'offres? - Réponse: La Ville est actuellement en appel d'offres pour la collecte des encombrants.
Amendes pour les propriétaires	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Puisque je connais personnellement des propriétaires de multilogements à Hull qui n'offrent pas de bacs pour le compostage (ce sont les locataires qui doivent faire la demande au 311), y aura-t-il des amendes pour les propriétaires de ces appartements dans le nouveau PGMR? - Réponse: L'approche adoptée actuellement est davantage une approche d'accompagnement. Pour le prochain PGMR, il est prévu de renforcer l'application réglementaire et d'utiliser les outils réglementaires à notre disposition avec l'émission d'amendes ou de constats. Ce n'est toutefois pas l'approche privilégiée.
Suivi des contenus des bacs à recyclage jusqu'à leur destination finale	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Nous avons vu dans un reportage d'Enquête à Radio-Canada que le contenu des bacs à recyclage était parfois envoyé à l'étranger pour finalement être brûlé. Est-ce que la Ville de Gatineau fait le suivi des contenus des bacs à recyclage jusqu'à leur destination finale. - Réponse: La Ville de Gatineau fait affaire avec une entreprise de confiance. Le suivi est difficile à faire, mais une communication constante est assurée avec l'entreprise afin que les matières recyclables soient envoyées vers les endroits appropriés, conformément à la réglementation.
Surconsommation et suremballage	<ul style="list-style-type: none"> - Question: Dans la campagne de sensibilisation auprès des citoyens, y a-t-il un volet pour diminuer la surconsommation/suremballage à la source?

	<ul style="list-style-type: none"> - Réponse: Une action vise spécifiquement l'élimination de certains plastiques à usage unique. L'action 1 vise également des campagnes d'information sur la réduction à la source et le réemploi.
<p>Distribution de compost aux citoyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Commentaire: Remettre le programme de distribution de compost aux citoyens est selon moi un incitatif pour contribuer au compost. Surtout que les citoyens font de plus en plus de jardins. - Réponse: La Ville s'est rendue compte que la popularité de ce programme était en baisse. En 2022, le programme a été annulé faute de main-d'œuvre. La Ville verra l'année prochaine pour ce qu'il en est.